

## La question du Sahara occidental, un enjeu majeur pour la sécurité de la région.

Par Christophe Boutin  
Université de Caen

Le Sahara marocain représente un espace de 266.000 km<sup>2</sup>, avec une population de 538.811 habitants, urbaine à 82%, la seule ville de Laayoune rassemblant 237.000 habitants. Ce sont donc de grandes étendues désertiques, 1.100 km de côtes sur l'Atlantique, 42 km de frontière avec une Algérie au rôle pour le moins ambigu en termes de sécurité de la zone, 1551 avec une Mauritanie jamais véritablement stable, et 443 avec les autres régions marocaines.

Cette région est composée de deux ensembles. Le premier, au Nord, entre l'oued Drâa et le cap Boujdour est la partie la moins aride. C'est une zone de transition entre le cheval et le dromadaire, traditionnellement en contact par voies caravanières avec Tombouctou d'une part et le fleuve Sénégal d'autre part. On rappellera que ces deux zones, Tombouctou comme les rives du fleuve Sénégal, relevaient du royaume du Maroc jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. La population de cette zone est plutôt d'ethnie Tekna. Au sud, dans l'Oued ad Dahab -l'ancien Rio de Oro espagnol- qui va jusqu'à la Mauritanie, la population est à dominante Reguibat. En tout cas, les populations tribales sont divisées en plusieurs dizaines tribus, plus ou moins regroupées en deux principales confédérations, celle des Teknas et celle des Réguibats.

Ce n'est pas le lieu de faire le tour des liens historiques entre le royaume du Maroc et cette région. On rappellera simplement que certaines dynasties marocaines, comme celle des Almoravides, au XI<sup>e</sup> siècle, sont originaires de cette partie du Sahara. L'affaiblissement du royaume du Maroc au XIX<sup>e</sup> a conduit son contrôle par deux colonisateurs, la France au Nord, l'Espagne en partie au Nord et au Sud sur la zone d'Ifni et les régions de Tan Tan et Tarfaya la quasi-totalité du Sahara.

Le conflit actuel résulte pour une large part d'une décolonisation opérée en deux étapes distinctes, la décolonisation française et espagnole du Maroc Nord d'abord, avec une indépendance reconnue en mars 1956, et la décolonisation espagnole de la zone Tan Tan –Tarfaya en 1958, d'Ifni en 1969 et finalement du Sahara marocain, qui ne sera effective qu'en 1976. Le Maroc souverain n'a eu de cesse pourtant de réclamer cette région saharienne comme faisant partie de son territoire, mais l'Espagne a longtemps tergiversé. Devant cet état de fait le roi Hassan II a engagé la Marche verte en 1975, une manifestation pacifique par laquelle les Marocains ont repris le contrôle d'une région qui représente plus du tiers du territoire marocain actuel.

S'est alors dressé contre le Maroc un mouvement séparatiste, le Front Polisario, *Front Populaire pour la Libération de la Saquia el Hamra et du Rio del Oro*, soutenu par l'Espagne, la Lybie de Kadhafi mais surtout par l'Algérie et le bloc communiste de l'Europe de l'est, dans un contexte de guerre froide, tandis que la

Mauritanie renonçait à toute prétention territoriale sur la zone en 1979. Le Front Polisario a engagé les hostilités, aidé par le bloc communiste, et proclamé une *République Arabe Sahraouie démocratique*. Pour lutter contre les menaces étrangères, le Maroc a construit à partir de 1980 un mur de sable orienté en gros nord/sud et destiné à limiter les infiltrations ennemies de l'Est vers l'Ouest. À l'heure actuelle ce mur divise le Sahara occidental en une zone sous contrôle marocain représentant 80 % du territoire, à l'ouest, et une zone quasi désertique de 20% du territoire.

En 1991 le Conseil de sécurité créait une force onusienne spécifique, la MINURSO *Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental*, chargée notamment de faire respecter le cessez-le-feu. Elle est actuellement forte de 485 personnels, dont 214 en uniforme. Depuis la colonisation espagnole, les divers événements ont généré une diaspora sahraouie avec notamment des camps de réfugiés situés en territoire algérien, dont le plus célèbre est celui de l'oasis de Tindouf. Le chiffre des réfugiés est sujet à caution, le HCR fournissant de la nourriture pour 90.000 personnes ce qui est sans doute excessif. À un bout de l'échelle le Polisario en revendique jusqu'à 150.000, quand d'autres sources parlent de 30.000, le tout étant dû à l'impossibilité d'effectuer un recensement. C'est pourquoi, en avril 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a une nouvelle fois demandé que « soit envisagé l'enregistrement des réfugiés dans les camps de Tindouf (en Algérie) ». Cette demande est restée sans succès.

La question qui nous intéresse est de savoir comment les deux parties, le Maroc, d'une part, et le Front Polisario et son allié algérien, d'autre part, interviennent en matière de sécurisation de la zone. Car on a l'impression, lorsque l'on évoque le développement des conflits au long de l'axe sahélien, d'assister à un déplacement inexorable de l'est vers l'ouest, avec un début de l'instabilité en Somalie et sa lente et irrésistible expansion vers le Niger, la Lybie bien sûr, et le Mali de nos jours. Comme l'écrit Frédéric Wehrey dans son introduction au livre *Perilous desert. Insecurity in the Sahara*, publié, en 2013, sous l'égide du *Carnegie Endowment for International Peace*, les régions les plus dangereuses de la zone sont peut-être maintenant à sa périphérie du sud-ouest.

En dehors même de toute volonté institutionnelle d'aider les terroristes, il faut noter que le maintien d'une population dans des camps de réfugiés, sans qu'aucune vraie perspective d'avenir ne leur soit offerte, sinon de partir, volontairement ou non, se former à Cuba – la langue espagnole favorisant autant ces contacts que le positionnement stratégique de l'Algérie - pour revenir mener la guerre dans le désert ne peut que poser un problème majeur. Il y a nécessairement parmi cette jeunesse des éléments prêts à toutes les aventures.

Or la zone évoquée, qui concerne principalement les territoires de la Mauritanie et du Mali et le Sahara marocain, regroupe différents critères d'instabilité définis par Wehrey : la faiblesse consubstantielle de l'Etat d'abord, comme le montre l'effondrement du Mali, la corruption ensuite, la Mauritanie n'étant sans doute pas le meilleur élève de la classe en la matière, puis les divisions ethniques, avec par exemple le problème Touareg. Les deux autres critères d'instabilité locale donnés par Wehrey sont aussi importants.

Le critère des trafics d'abord. La zone concernée est effectivement devenue depuis des années une zone majeure de trafics illicites dans trois domaines principaux :

Le trafic de drogue à destination des pays de l'Europe d'abord. On sait que les narco-traficants d'Amérique du Sud ont changé d'axe avec l'apparition des cartels mexicains en complément des cartels colombiens. Les mexicains, pour diffuser vers l'Europe, utilisent « highway 10 », le 101<sup>e</sup> parallèle, pour acheminer leur cocaïne en Afrique de l'Ouest, principale zone de réception, glissant de plus en plus vers le Nord. L'ouest sahélien représente ainsi une plaque tournante majeure, comme le montre les prises effectuées ces dernières années, et les moyens importants utilisés : en 2009, un Boeing de trafiquants vénézuéliens a raté son atterrissage sur une piste de fortune au Mali. La drogue venue d'Afghanistan (heroïne) rejoint aussi ce hub, toujours pour être acheminée ensuite vers le Nord et l'Europe. On trouve aussi un trafic de haschich venant d'Afrique du Nord Ouest à destination de l'Égypte ou des pays du Golfe arabo-persique.

Le trafic humain de migrants subsahariens ensuite, toujours à destination de l'Europe. Pour la zone Ouest qui nous concerne, les destinations cibles sont notamment les îles Canaries ou les enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila, sur le territoire du Maroc.

Enfin le trafic d'armes, qui a explosé depuis la chute de la Lybie, mais qui existait déjà auparavant. On avait des armes venant de Somalie, du Soudan ou d'Égypte, à destination de l'Afrique de l'Ouest. On a maintenant un vaste supermarché d'armes légères, allant de l'arme de poing au missile et aux explosifs de type Semtex.

Restent divers trafics, le trafic de voitures, le trafic de cigarettes, toujours florissant, et le trafic qui monte, le trafic de médicaments, ou encore celui des déchets toxiques.

Enfin, à la limite du trafic et du terrorisme, le trafic d'otages.

Dans cette région désertique, le trafic s'il utilise des voies de transport terrestre, n'est pas fait à l'aveugle. Il s'organise naturellement autour des anciennes pistes caravanières et passe par les points de passage obligés que sont les points d'eau. L'armée française, lors de l'opération Serval au Mali, a ainsi utilisé avec succès, pour intercepter les convois de terroristes, les anciennes cartes de l'époque coloniale qui reproduisaient les itinéraires caravaniers ou ceux suivis par les rezzous, ces opérations violentes de tribus nomades auxquelles les sahariens français étaient alors confrontés. Comme quoi le terrain impose encore sa loi malgré les techniques modernes.

L'opération Serval nous conduit à évoquer le dernier des critères d'insécurité, les liens avec l'islamisme radical.

La guerre civile algérienne, opposant les islamistes aux militaires qui dirigent le pays, et qui débuta en 1991 avec l'annulation des élections remportées par le *Front Islamique du Salut* (FIS), a contribué à déstabiliser un peu plus cette zone dans laquelle se sont réfugiés de nombreux islamistes algériens dans les années 2000. C'est ainsi que le *Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat* s'est replié sur la zone sahélienne et a fait allégeance à Al Qaïda en 2006. Il est donc à la base de la création d'*Al Qaïda au Maghreb Islamique* (AQMI).

À partir de là, des liens vont se tisser entre islamistes et trafiquants, tous ayant besoin de zones grises, dans lesquelles les États peinent à intervenir. Une zone de guerre représente ici un intérêt primordial, et on voit comment la logique de

fonctionnement des terroristes et des trafiquants, qui est en fin de compte la même, ne peut que les conduire à s'intéresser au Sahara occidental.

Depuis quelques années des rapports, du *Center for Naval Analyses* ou du *Potomac Institute*, se sont inquiétés du recrutement possible opéré par les islamistes dans les camps du Polisario, en Algérie. L'actuel conflit du Mali a relancé les interrogations. Certains titres de la presse française ont ainsi évoqué les liens entre des sahraouis du Polisario et les terroristes agissant au Mali. Dans le *Nouvel Observateur* du 24 janvier 2013, on pouvait lire que des « fils de militants du Front Polisario ou de Sahraouis ralliés au Maroc (...) ont rejoint par dizaine les rangs des djihadistes ». Le *Figaro Magazine* du 26 avril, dans un reportage effectué avec les forces tchadiennes au Mali évoque, photo à l'appui, la capture, dans une offensive du 22 février, d'un « certain Abo Horira, Sahraoui du front Polisario, qui officiait comme bourreau pour le Mujao et procédait à l'amputation des mains ». Le 16 avril, le correspondant de l'AFP au Mali rédige une dépêche dans laquelle il avance que « de nombreux combattants du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), un des trois groupes islamistes armés qui ont occupé le nord du Mali pendant plusieurs mois en 2012, sont retournés dans les camps du Polisario ». Le ministre malien des Affaires étrangères, Tiéman Coullbaly, a estimé à 500 combattants la participation du Polisario aux mouvements terroristes du nord de son pays. Selon lui ces combattants, bien entraînés, ont joué un rôle dans la défaite des forces maliennes durant le premier semestre de 2012. Il n'a pas hésité à mettre en cause « la bienveillance voire l'incitation de l'Algérie » à ces combattants dans un entretien avec le journal malien *L'Aube*.

Même si le Polisario a démenti ces affirmations, les gouvernements des pays du groupe des amis du Sahara à l'ONU, Etats-Unis, Russie, France, Espagne et Angleterre, ne les prennent pas à la légère et se sont dits « gravement préoccupés du risque que les combats au Mali puissent déborder sur les pays voisins et contribuer à radicaliser les camps de réfugiés. » Il s'agit d'empêcher une diffusion du terrorisme et sinon un embrasement de la région, au moins sa transformation en sanctuaire.

Pour y voir un peu plus clair, on peut se pencher sur le *Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental* donné en avril 2013. Contrairement à ce qui a été dit dans une certaine presse et dans certains groupes de réflexion partisans, qui n'ont voulu voir que le problème du respect des droits de l'homme au Maroc, les éléments du rapport sont très parlants et traduisent bien la différence de la situation existant de part et d'autre de ce Mur qui sépare le territoire sous administration du Maroc et les autres zones, qu'elles soient dans le territoire à l'est du Mur ou qu'il s'agisse de camps de réfugiés situés en territoire algérien, toutes théoriquement contrôlées par le Polisario.

Notons d'abord, contrairement à ce qu'avancent le Polisario et ses soutiens, la population sahraouie souffre avant tout en 2013 de la séparation des familles causée par un conflit qui dure depuis presque quarante ans. « Du 31 octobre au 3 novembre, écrit ainsi le Secrétaire général de l'ONU, mon Envoyé personnel s'est rendu au Sahara occidental pour la première fois depuis sa nomination en 2009. (...) Sa visite a confirmé que, malgré sa forte identité culturelle, la société sahraouie est politiquement divisée. Après avoir rencontré un large éventail de représentants de la société civile, il n'était pas en mesure d'estimer la portée ou la profondeur des sentiments des autonomistes ou des indépendantistes au sein de la population. ».

Quant au Polisario, sa légitimité est de plus en plus contestée par des réfugiés sahraouis mêmes, et, à Nouakchott, l'Envoyé personnel a « reçu plusieurs dissidents sahraouis critiques à l'égard de l'actuelle direction du Front Polisario. »

On remarquera aussi la disproportion qui existe dans le rapport du Secrétaire général entre les éléments concernant la protection des droits de l'homme au Maroc et ceux qui concernent les zones sous contrôle du Polisario, puisque le rapport relève des mises en causes dans la zone marocaine et aucune dans la zone du Polisario. On peut se demander si cette disproportion ne résulte pas surtout, d'une part, des difficultés plus grandes d'effectuer des constats de violation des droits dans la zone du Polisario et, d'autre part du désintérêt de certaines ONG humanitaires pour les éventuelles violations causées par ceux auxquels elles entendent apporter leur soutien.

Or le rapport du Secrétaire général de l'ONU semble partager ce scepticisme. Il relève d'abord l'existence de possibilités de contrôle offertes par les autorités marocaines. « Mon Représentant spécial – écrit-il par exemple - s'est également rendu à Dakhla pour y tenir des consultations avec les protagonistes locaux, notamment les représentants régionaux de la Commission nationale des droits de l'homme et de l'Armée royale marocaine. Par ailleurs – ajoute-t-il -, les spécialistes des questions politiques de la MINURSO ont été envoyés à Dakhla et Smara pour des missions, qui ont été couronnées de succès. Ils n'ont pas vu leur liberté de mouvement entravée. » En face, c'est la plus extrême sobriété : « On sait toujours peu de choses – est obligé de noter le Secrétaire général - sur la situation des droits de l'homme dans les camps de réfugiés proches de Tindouf. » C'est quand même un peu bref pour que l'on ne puisse supposer une opacité voulue par les gestionnaires des camps.

Quant aux liens avec des organisations terroristes, on retrouve cette même opacité et une grande divergence entre le discours et la réalité. Il est bien évident que le Polisario nie toute implication terroriste sur sa zone. « En ce qui concerne la situation au Mali – écrit le Secrétaire général de l'ONU -, le Secrétaire général du Front Polisario a souligné que le Front Polisario est fermement opposé aux activités des groupes terroristes et criminels et que celui-ci avait pris des mesures pour empêcher tout recrutement dans les camps. » Pour autant, dans les discussions informelles qui ont suivi avec une partie de la population des camps situés en Algérie, certains interlocuteurs de l'Envoyé personnel du Secrétaire général se sont ingéniés à justifier par avance de telles collusions, en expliquant que les exaspérations dues à l'absence de règlement « faisaient des jeunes des cibles potentielles de recrutement pour les réseaux criminels ou terroristes. »

Ce qui est plus inquiétant c'est que le Secrétaire général se dise préoccupé de la sécurité des forces onusiennes et, au-delà, des ONG dans le Sahara occidental. « La zone d'opérations (de la MINURSO) – écrit-il - n'a pas été à l'abri des répercussions de l'instabilité régionale. Depuis que des éléments armés liés à Al-Qaida ont pris le nord du Mali au début de 2012, la situation sur le plan de la sûreté et de la sécurité est de plus en plus inquiétante. » Mais il reconnaît aussitôt que cette insécurité n'existe pas dans le Sahara sous contrôle marocain. « La sécurité du personnel des Nations Unies – écrit le Secrétaire général dans son rapport daté rappelons-le d'avril 2013 - n'a pas été menacée de manière visible ou tangible à l'ouest du mur. » C'est donc bien en zone sous contrôle – ou sous absence de



contrôle ? – du Polisario que les problèmes se sont posés et se posent encore, obligeant à des mesures exceptionnelles.

Rappelons ici que trois agents d'ONG ont été enlevés par le groupe armé connu sous le nom de *Mouvement pour l'Unité et le djihad en Afrique de l'Ouest* (MUJAO) dans des camps du Polisario, au sud de Tindouf, en octobre 2011, avant d'être libérés au mois de juillet 2012, après le versement d'une très forte rançon – on évoque plusieurs millions d'euros. « Les risques d'enlèvements – écrit le Secrétaire général de l'ONU - restent extrêmement préoccupants. » De fait, en juillet 2012, le Gouvernement espagnol a temporairement retiré 17 agents humanitaires européens de la zone de Tindouf pour des raisons de sécurité, et la MINURSO a entrepris des travaux visant à sécuriser toutes les bases d'opérations dans le territoire à l'est du mur de sable. La MINURSO car en mai 2012 « les autorités militaires du Front Polisario ont fait savoir qu'elles s'inquiétaient pour la sûreté du personnel de la MINURSO ».

Cette mise en garde du Polisario aux éléments chargés d'assurer une mission de surveillance de la zone peut avoir deux explications, mais toutes deux sont inquiétantes. Dans le premier cas l'organisation reconnaît par là qu'elle ne contrôle pas la zone à laquelle elle prétend et qu'elle n'est pas à même d'y assurer l'ordre ... Dans le second, elle fait croire à cette absence de contrôle pour des raisons stratégiques plus inquiétantes encore. En effet, les menaces dirigées contre la MINURSO ou les ONG permettent au Polisario de sanctuariser la zone à son profit... ou à celui de ses amis, quels qu'ils soient, car la solution qui a été trouvée vise non pas à renforcer l'effectif de la MINURSO à l'est du Mur, mais à faire encadrer strictement toute personne agissant dans cette zone par les forces du Polisario. « Des mesures de sécurité supplémentaires ont depuis été prises en collaboration avec les responsables du Front Polisario - écrit le Secrétaire général - pour escorter les observateurs militaires et le personnel des organismes humanitaires et pour déployer des effectifs supplémentaires autour des bases d'opérations des Nations Unies à l'est du mur de sable. »

Depuis ces menaces, rien n'a changé. Citons toujours le rapport du Secrétaire général : « Les difficultés liées aux conditions de sécurité dans la zone de responsabilité de la MINURSO n'ont pas diminué durant la période considérée – écrit-il. La sécurité du personnel de la Mission est une préoccupation croissante. La poursuite des opérations militaires dans le nord du Mali risque de menacer à terme la périphérie des zones situées à l'est du mur. Lors de leurs entretiens avec les responsables de la MINURSO, les commandants du Front Polisario n'ont pas exclu l'éventualité d'infiltrations terroristes. Les risques d'infiltrations armées, les failles de la coordination de la sécurité régionale et la pénurie de ressources qui empêche de surveiller efficacement les frontières sont autant d'éléments qui exposent les observateurs au danger. C'est la raison pour laquelle les patrouilles de nuit de la MINURSO à l'est du mur ont été suspendues et le restent à ce jour. De plus, toutes les patrouilles allant vers la frontière mauritanienne sont escortées par des soldats du Front Polisario. » Reste que le Secrétaire général n'est pas complètement dupe et conclut sur ce point en écrivant que « La nécessité de prendre des mesures de précaution des deux côtés du mur (*on remarquera qu'il n'a pourtant évoqué que l'est du mur*) amène les parties à renforcer la protection des sites des équipes et durant les patrouilles et mouvements. Quoique nécessaire, chaque mesure de sécurisation

implique de donner aux parties un certain degré de surveillance et de contrôle sur la liberté de mouvement des observateurs militaires de la MINURSO. »

On comprend alors pourquoi le Conseil de sécurité, par la résolution 2099, adoptée à l'unanimité le 25 avril 2013, et qui prolonge le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2014, ait demandé à toutes les parties de « coopérer pleinement aux opérations de la MINURSO, y compris en ce qui concerne sa liberté d'interaction avec tous ses interlocuteurs, et de prendre les mesures voulues pour garantir la sécurité, ainsi qu'une totale liberté de circulation et un accès immédiat, au personnel des Nations Unies et au personnel associé dans l'exécution de leur mandat ».

La situation actuelle est donc claire, et il ne s'agit ici que de tenir compte du rapport du Secrétaire général de l'ONU. Sur le plan de la sécurisation de la zone ensuite, d'un côté une sécurité assurée à l'ouest du Mur pour la MINURSO et les ONG, de l'autre, à l'est, une insécurité assumée par le Polisario. Que cette dernière soit volontaire ou pas, la conséquence est, à l'est du Mur, le contrôle de tout déplacement de membres d'ONG ou de la MINURSO, voire de leur interdiction la nuit. Est-ce pour assurer leur sécurité ou pour laisser le terrain libre aux trafics en tout genre qui prospèrent dans la zone sahéenne à la suite de l'effondrement d'Etats comme le Mali, de la faiblesse d'autres comme la Mauritanie et peut-être de leur implication pour certains ?

Le Maroc a montré qu'il pouvait sécuriser la zone tout en améliorant sa politique en matière de droits de l'homme, et ce alors même qu'il doit faire face régulièrement à des tentatives de déstabilisation. Dans ce domaine il y a une volonté de transparence de la part du Maroc, des organisations qui se développent et agissent - avec pour conséquence des mises en causes possibles. La Résolution 2044 du Conseil de sécurité, traitant de la MINURSO, se félicitait en 2012 « de l'installation à Dakhla et Laayoune de commissions régionales du Conseil national des droits de l'homme, et des mesures que le Maroc a prises pour remplir l'engagement qu'il a pris d'assurer un accès sans réserves ni restrictions à tous les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies ». Dans sa résolution 2099, un an plus tard, le même Conseil de sécurité se félicite « des mesures que le Maroc a prises pour renforcer les commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et Laâyoune et du dialogue qu'il entretient avec les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ». En face, une opacité pour le moins troublante de la part du Polisario.

Le Maroc propose un Plan d'autonomie qui prend en compte les réalités locales et l'identité particulière des populations sahraouies. La résolution 2044 de 2012 prend d'ailleurs note de la proposition marocaine présentée au Secrétaire général le 11 avril 2007 « se félicitant des efforts sérieux et crédibles que fait le Maroc pour avancer vers un règlement », une formule qui n'est pas utilisée pour le Polisario. En face, une organisation au mieux inefficace, au pire manipulatrice, remise en cause par d'autres sahraouis exilés, une organisation en tout cas toujours bien opaque en 2013.

Pour tout analyste lucide, le royaume chérifien est l'acteur incontournable de tout processus durable de paix dans une région qui en a bien besoin. Encore faut-il que les politiques en charge du dossier acceptent de l'étudier vraiment et ne se laissent pas abuser par des lobbies ultra partisans soutenus par des Etats aux menées elles aussi bien obscures. On ne voit pas en effet comment l'Algérie, sur le

territoire de laquelle est implanté le Front Polisario, pourrait ne pas avoir connaissance des liens existant les différents trafics et le terrorisme islamiste. Soit le régime algérien n'est effectivement pas au courant, mais ce serait curieux au vu de la place qu'y occupe le renseignement militaire, et cela le discréditerait comme facteur de stabilité dans la région. Soit il est au courant, et le double-jeu que cela implique est encore plus inquiétant.

On ne peut qu'être d'accord avec le Secrétaire général de l'ONU : « Le conflit du Sahara occidental est depuis longtemps un sujet de discorde au sein de la communauté internationale, mais la montée de l'instabilité et de l'insécurité au Sahel et à sa périphérie appelle de toute urgence le règlement de ce vieux contentieux. La persistance du conflit entrave l'intégration plus poussée du Maghreb, qui devient plus que jamais indispensable ». C'est en tenant compte des réalités évoquées qu'il faut le régler, sauf à voir perdurer un abcès de fixation de l'insécurité régionale.

*Septembre 2013*